

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-50

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

10 SEP. 2018

ARRIVEE

Date de la convocation		
28/08/2018		
Date de l'affichage		
28/08/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

OPERATION MISE EN SECURITE, ACCESSIBILITE ET MISE EN PLACE DE TOILETTES SECHES A L'HOTELLERIE DE LA FRUITIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CREDITS CIMP DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

La convention interrégionale de massif des Pyrénées (CIMP) 2015-2020 comprend une fiche action intitulée « Faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété ».

Le Président explique au Conseil en quoi le projet de mise en sécurité et de mise en place de toilettes sèches à l'hôtellerie de la Fruitière, s'inscrit dans cette démarche, notamment pour le volet « toilettes sèches ».

Pour l'appel à projet CIMP 2018, la part finançable du projet comprend ces lots :

Etude/travaux	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre*	17 448,50 €	20 938,20 €
Travaux hôtellerie & volume recueil	120 607,00 €	144 728,40 €
Travaux toilettes sèches*	76 547,00 €	91 856,40 €
TOTAL PROJET	214 602,50 €	257 523,00 €
TOTAL ELIGIBLE CIMP	93 995,50 €	112 794,60 €

* lots éligibles CIMP

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'ADOPTER le principe de la réalisation du projet ci-dessus,

- DE SOLLICITER le concours financier du Parc national des Pyrénées (crédits CIMP), selon le plan de financement suivant :

Financeurs	MONTANT HT	%
Département (Pôles touristiques)	87 301 €	40,68
Parc national des Pyrénées (CIMP)	20 000 €	9,32
Autofinancement	107 301,50 €	50
TOTAL	214 602,50 €	

- DE S'ENGAGER à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- DE MANDATER le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

